

## L'étude paysagère

Le bureau d'études ADEV Environnement travaille actuellement sur le projet du Champ Eolien du Chemin de César. Son rôle est d'étudier les différentes thématiques paysagères et patrimoniales du territoire à plusieurs échelles. Plusieurs enjeux seront étudiés comme les lieux de vie, les axes de communication, les monuments historiques, etc. afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée.



## L'étude écologique

Les experts du bureau d'étude ADEV Environnement recensent les différentes espèces végétales et animales rencontrées sur la ZIP pendant un cycle biologique complet afin de mettre en lumière de potentiels enjeux. Les points d'attention particuliers sont les oiseaux et les chauves-souris, car ce sont les animaux les plus sensibles à l'éolien. Les écologues se rendent sur site pour des prospections (de jour ou de nuit) pendant les 4 différentes saisons.

## Pourquoi l'éolien ?

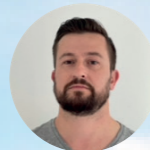
Face au défi du changement climatique, il est impératif de parvenir à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le 12 décembre 2015, la COP21 s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans le sillage de l'accord de 2015, la France s'est fixée des objectifs annuels pour mener sa transition énergétique dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle vise à réduire de 40% ses émissions d'ici 2030 et jusqu'à 75% de ses émissions d'ici 2050. Cela passe notamment par une réduction des consommations mais aussi par l'électrification des usages (industries, transport, mobilités, etc.).

Dans une étude du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) d'octobre 2021, on estime qu'en 2050 il faudra couvrir 55% des besoins énergétiques totaux du pays par de l'électricité pour atteindre la neutralité carbone (contre 25% aujourd'hui). Dans tous les cas, RTE considère qu'il est impossible d'atteindre la neutralité carbone sans un développement significatif des énergies renouvelables.

Or, l'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. En produisant une énergie décarbonée, elle permet d'éviter l'émission de CO2 par d'autres sources de production d'énergie thermique. Le développement de la filière éolienne répond donc à des engagements politiques et réglementaires mais aussi sociaux et environnementaux.

## Qui sommes nous ?



**François SURGET**

Chargé d'affaires EnR

Il est votre contact et référent « terrain ».



**Stevens CHANCELIER**

Responsable commercial

Il est le contact et référent « terrain » des élus.



**Julie Rodriguez**

Chef de projets EnR

Elle constituera le dossier d'autorisation et suivra les nombreuses étapes du projet.



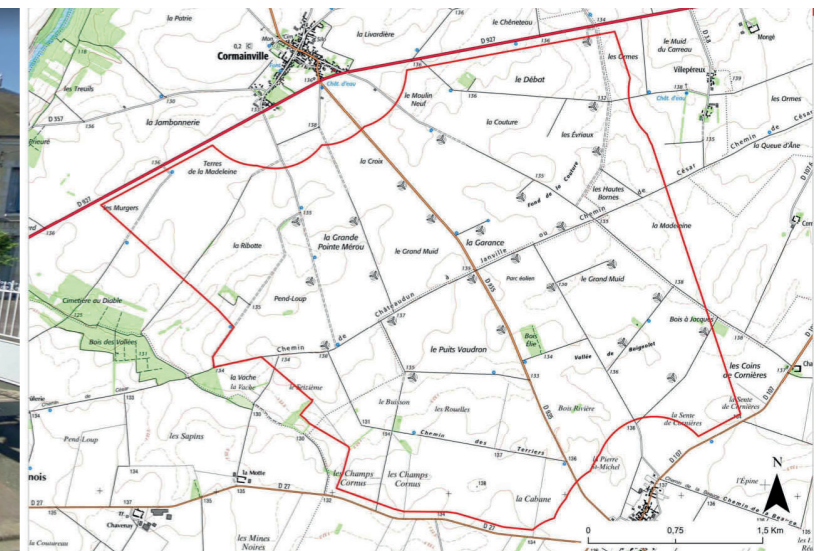
## Développement des énergies renouvelables à Cormainville et Guillonville

Chers habitants,

Un projet de parc éolien est à l'étude par la société Energie Eolienne Solidaire sur les communes de Cormainville et Guillonville. Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et afin de le développer en toute transparence, vous trouverez au sein de ces pages de plus amples informations. Nous espérons que ce projet saura vous enthousiasmer autant que nous. Vous trouverez ci-dessous l'adresse du site internet dédié au projet :



[www.chemin-de-cesar.fr](http://www.chemin-de-cesar.fr)



## Pourquoi un projet éolien ici ?

Le projet du Champ Eolien du Chemin de César s'inscrit dans la démarche de réduction de la dépendance énergétique du SCoT du Cœur de Beauce.

La Communauté de Communes du Cœur de Beauce élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Par délibération du lundi 9 mai 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Eure-et-Loir, sur les communes de Cormainville et Guillonville.

Sur la zone de projet, il existe déjà des éoliennes. Le projet est une extension des parcs éoliens déjà construits/autorisés. Les habitations sont toutes éloignées de 980 mètres à plus de 1.5kms des premières éoliennes.



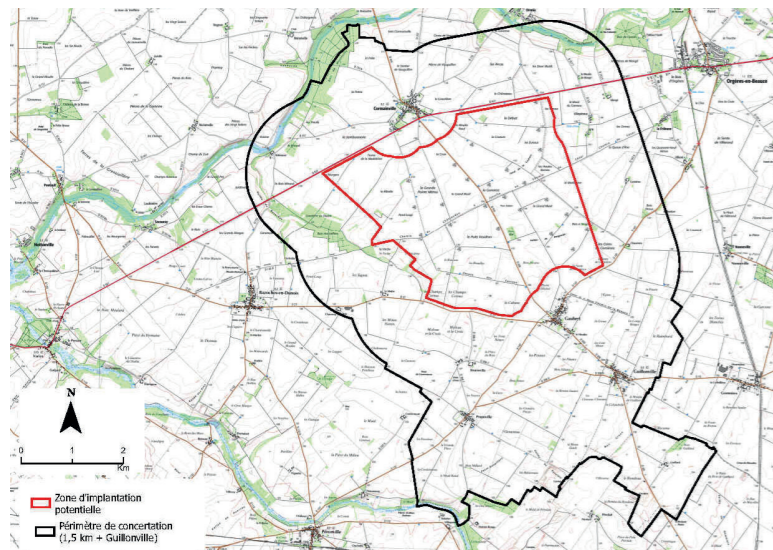
## Zoom sur la concertation

EES a organisé une rencontre avec la Communauté de Communes Cœur de Beauce le 05/04/2022. Cet échange a permis de présenter le projet à M. Pellegrin, Président de la Communauté de Communes et Maire de Terminiers, M. Cottin, élu communautaire et Maire de Guillonville et M. Lebas, Chargé de missions urbanisme, développement économique et en charge du suivi du PCAET.

M. Pellegrin a indiqué lors de ce rendez-vous que les retombées économiques issues de l'éolien représentent une part non négligeable du budget et que la Communauté de Communes soutient donc très largement tout projet qui est soutenu par les communes.

La commune étant favorable au projet, la Communauté de Communes souhaite être intégrée aux réunions de concertation.

Pour une information plus large sur le territoire, nous vous invitons à :



### UNE PERMANENCE PUBLIQUE

ouverte à tous

se tiendra à la mairie de Cormainville

**le jeudi 24 novembre 2022 de 17h à 19h**

Les responsables du projet seront présents et répondront à vos questions.

## Zoom sur les études en cours

La mise en place d'un parc éolien fait l'objet d'études sur l'impact qu'il aura sur son environnement. Les volets principaux sont l'étude acoustique, l'étude écologique et l'étude paysagère

### L'étude Acoustique

La réglementation concernant le bruit des éoliennes est définie par la loi\*(1). Au niveau des habitations et de leurs parties extérieures, les émissions sonores des éoliennes ne doivent pas être à l'origine d'une émergence (différence entre le bruit avant l'installation des éoliennes et après leur mise en service) supérieure à 5 décibels de jour et 3 décibels de nuit.

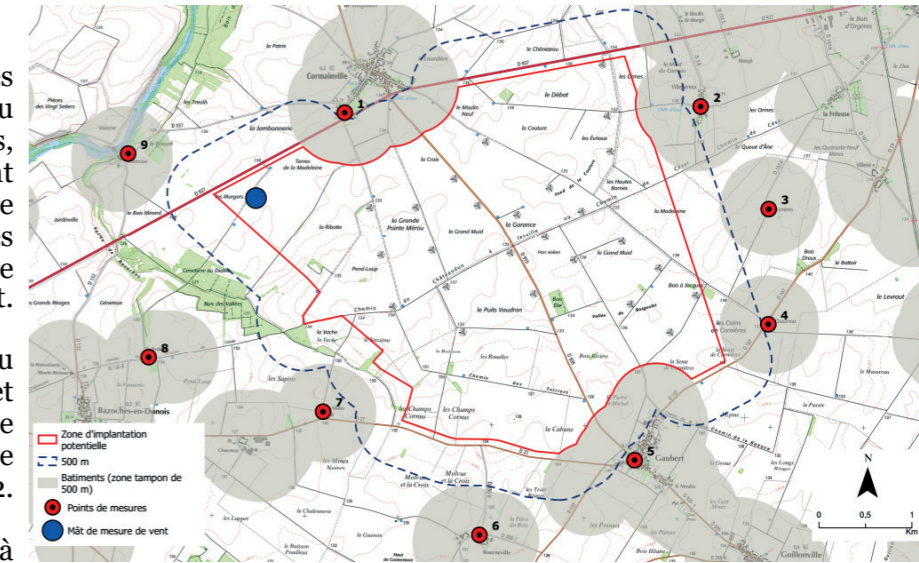
Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines au projet de manière précise, une campagne de 8 points mesures a été réalisée sur une période de 29 jours, du 1er au 30 mars 2022.

Les mesures ont consisté à placer un sonomètre au niveau d'habitations représentatives autour de la zone d'implantation potentielle et à enregistrer, en continu et en simultané, les niveaux de bruit résiduel (niveaux globaux en dB(A)) et les vitesses de vent.

Avec les informations recueillies, le bureau d'étude pourra ainsi réaliser le calcul prévisionnel des émergences par simulations sur ordinateur. Si les émergences sont supérieures

aux valeurs autorisées, un plan de bridage des éoliennes sera proposé (ralentissement temporaire de la vitesse de rotation des pales). A noter que, dans tous les cas, une

campagne de mesures acoustiques sera réalisée après la mise en service du parc afin de vérifier que les installations sont conformes à la réglementation.



## Le Projet En bref.

Le projet serait constitué de **6 éoliennes** de 2.2 MW ce projet permettrait de couvrir l'équivalent

Avec une puissance totale de 13,20 MW, de la consommation d'environ **7 500 foyers**.



Identification du site de projet



Présentation de la ZIP et de EES à M. les Maires de Cormainville, Guillonville et Courbehaye : accords pour le démarrage de la prospection foncière



Lancement du volet écologique de l'étude d'impact



Lancement du volet paysager de l'étude d'impact



Lancement du volet acoustique de l'étude d'impact



Présentation de EES et du projet à la Communauté de Communes Cœur de Beauce



Délibération favorable du Conseil municipal de Cormainville pour l'étude d'un projet éolien sur la commune



Mise en ligne du site internet dédié au projet [www.chemin-de-cesar.fr](http://www.chemin-de-cesar.fr)



Première communication auprès des riverains  
Permanence publique

\*(1) Selon l'arrêté du 26 août 2011 modifié par arrêté du 10 décembre 2021